

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 056/2020

L'an deux mil vingt, le dix JUILLET à 18 H 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Etaient présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : M. VACHERAND Jean-Pierre (excusé, pouvoir à M. VIOUT Rémy), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (excusée, pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BONDAZ Christine (excusée, pouvoir à M. SAPPEY Jean-Louis).

Mme PRUD'HOMME Céline a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 03.07.2020

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

Date d'affichage : 16.07.2020

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Retrait partiel de la délibération n° 034/2020 du 03 juin 2020 : uniquement pour la Commission d'Appel d'Offres

Mme le Maire rappelle que la composition de la commission d'appel d'offres avait été décidé lors de la séance du 3 juin 2020. La Préfecture a demandé de retirer cette délibération pour deux motifs :

- La constitution de la commission d'appel d'offres doit faire l'objet d'une élection proprement dite, contrairement aux autres commissions municipales. Même si le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret, cela reste une élection avec une liste de candidats annoncée et un vote à main levé.
- La commission doit être composée par le Maire, 3 membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste et les suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Entendu l'exposé de Mme le Maire, le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, décide de voter à main levée,
- A l'unanimité, désigne ainsi qu'il suit, les membres de la Commission d'Appel d'Offres :
Titulaires : GALLAY Joël, VIOUT Rémy, JACQUIER Jennifer
Suppléants : VESIN Jean-Paul, DETRAZ Viviane, SAPPEY Jean-Louis

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Isabelle ASNI-DUCHENE.